

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 2 MAI 2018**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent le directeur général et greffier. Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-05-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Vente du 725 et 727, chemin du Poisson-Blanc
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-05-176 VENTE DU 725 ET 727, CHEMIN DU
POISSON-BLANC**

ATTENDU que la Ville devra procéder à la vente des immeubles connus comme étant le 725 et 727, chemins du Poisson-Blanc;

ATTENDU que la Ville de Gracefield a reçu une offre qu'elle entend accepter de Madame Joanne Poulin concernant l'acquisition de ce terrain pour une somme approximative de 30 000 \$;

ATTENDU qu'il y a un risque actuellement pour la Ville de demeurer propriétaire de ces immeubles qu'elle ne peut assurer;

ATTENDU que Monsieur Gilles Jr. Rochon a annoncé son intention de renoncer à son droit de retrait tel que le prévoit la loi de manière à nous permettre de reprendre possession de son immeuble dans les 12 mois suivants la vente pour taxes de son immeuble et l'adjudication de celui-ci en faveur de la Ville de Gracefield;

ATTENDU qu'il serait judicieux d'accepter la promesse de vente d'achat et de convenir d'un contrat sous seing privé de manière à permettre immédiatement le transfert de propriété de l'immeuble et donc le transfert de risque;

ATTENDU qu'il est convenu de concéder un délai de 90 jours pour effectuer le paiement dudit terrain et cela sans intérêt;

ATTENDU que cette vente est faite sans garantie légale contre le vice caché et donc au risque et péril de l'acheteur;

ATTENDU que Bernard Caouette, directeur général et greffier ainsi que Réal Rochon, maire de la Ville de Gracefield seront autorisés à procéder à la signature du contrat de vente sous-seing privé et par la suite au contrat de vente notarié;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De procéder à la vente suivante dans les conditions ci-avant émis.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2018-05-177 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De lever la séance, il est 18 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier intérimaire

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire

